

# POUR QUI DONNER ?

Pour les **182** prêtres et laïcs salariés du diocèse et de nombreux bénévoles qui s'engagent au quotidien pour partager à tous la Bonne Nouvelle.

# 119

PRÊTRES

# 4

SÉMINARISTES

# 58

LAÏCS SALARIÉS  
équivalent temps plein

# 1

DIACRE

# COMMENT DONNER ?



## PAR CHÈQUE

à l'ordre de l'Association  
Diocésaine d'Albi, en  
renvoyant le bulletin avec  
l'enveloppe ci-jointe.

SIMPLE  
RAPIDE  
SÉCURISÉ



## SUR INTERNET

[www.albi.catholique.fr](http://www.albi.catholique.fr)  
par carte bancaire.



## PAR PRÉLÈVEMENT

pour répartir votre soutien  
dans l'année, en renvoyant  
le bulletin avec l'enveloppe  
ci-jointe.

Pour les dons  
par chèque,  
sur internet et  
par prélèvement,  
un **reçu fiscal** est  
automatiquement  
délivré.

# JE FAIS UN DON !

## JE DONNE PAR CHÈQUE :

20 €    50 €    120 €    250 €

autre : ..... €

(chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Albi)

## JE FAIS UN DON RÉGULIER

pour soutenir fidèlement l'Église du Tarn,  
et je remplis le mandat de prélèvement  
automatique au verso.

Merci de renvoyer votre don accompagné de ce  
bulletin dans l'enveloppe retour jointe.

DE LA PART DE :  Mme    Mlle    M.

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Paroisse .....

E-mail .....

Année de naissance .....

Legs, donations, assurances-vie, veuillez me faire  
parvenir une brochure d'informations.

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.



# REPÈRES CHIFFRÉS

**100 € = 5 JOURS**  
de part diocésaine  
du traitement d'un  
prêtre.



**250 € = 3 JOURS**  
de formation  
d'un séminariste.



**500 € = 2 MOIS**  
de complément  
de pension  
d'un prêtre aîné.



## VOTRE DON AU DENIER, DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS

Vos dons de 2018 seront déductibles de vos impôts. Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple :



# UNE MISSION ESSENTIELLE!



## CÉLÉBRATION

Présents dans tous les moments de la vie, les prêtres et les équipes paroissiales préparent aux sacrements (mariages, baptêmes...), accompagnent les funérailles et célèbrent la messe du dimanche.



## ÉVANGÉLISATION

Pour annoncer la Bonne Nouvelle, l'Église propose des temps de rencontre et de partage en paroisse et anime les aumôneries dans les écoles, les hôpitaux ou encore dans les prisons.



## ÉCOUTE ET ACCUEIL

L'Église apporte écoute et réconfort à ceux qui en ont le plus besoin, malades, personnes âgées et toutes les personnes isolées qui frappent à sa porte.



Association Diocésaine d'Albi  
12 rue de la République  
81012 Albi cedex 9

Contact :  
Tél. : 05 63 48 18 28  
E-mail : [denier@albi.catholique.fr](mailto:denier@albi.catholique.fr)

[www.albi.catholique.fr](http://www.albi.catholique.fr)



# L'ÉGLISE NE VIT QUE DE DON

## EN 2018, PEUT-ELLE COMPTER SUR LE VÔTRE ?



## COLLECTE DU DENIER DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

[www.albi.catholique.fr](http://www.albi.catholique.fr)